



Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **18 janvier 2022** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Monsieur André Hughes (administrateur non-votant) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Anik Truchon (administratrice) Madame Cindy Vallée (administratrice) Monsieur Steve Fournier (administrateur) Madame Alexandra Girard (administratrice) Madame Chantal Dufort (administratrice) Monsieur Jean-Nicolas Leclerc (administrateur) Monsieur David Smith (administrateur) Madame Nadine Côté (administratrice)
ABSENT(S)	Aucun absent
PERMANENCE	Monsieur Bernard D'Amours (directeur général par intérim) Monsieur Yvan Gauthier (consultant direction générale) Madame Josée Synnott (directrice générale adjointe) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Marie Vandemoortele (soutien au secrétariat général)
INVITÉ(S)	Aucun invité

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et madame Marie Vandemoortele agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Steve Fournier et appuyée de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité,

CA-2201-036

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.4 Serment d'office de quatre (4) nouveaux membres au CA

Le conseil d'administration accueille quatre nouveaux membres et procède à leur assermentation.

Chacun des nouveaux membres est invité, à tour de rôle, à lire le serment d'office :

Monsieur André Hughes, représentant le personnel d'encadrement (sans droit de vote);

Madame Chantal Dufort, représentant les parents du district 4;

Madame Alexandra Girard, représentant les parents du district 2;

Monsieur Jean-Nicolas Leclerc, membre de la communauté représentant les personnes de 18 à 35 ans.

Chaque nouveau membre assermenté est invité par la suite à acheminer son serment d'office signé au secrétaire général.

1.5 Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Pour la présente séance, un membre déclare un conflit d'intérêts possible concernant le point 5.1 de l'ordre du jour.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Nadine Côté, **et appuyée** par monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité,

CA-2201-037

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.6.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021

Aucun suivi.

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Steve Fournier, **et appuyée** par monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité,

CA-2201-038

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.7.1 Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021

Aucun suivi.

1.8 Adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 30 novembre 2021

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par madame Nadine Côté, **et appuyée** par madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité,

CA-2201-039

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.8.1 Suivi au procès-verbal de la séance en ajournement du 30 novembre 2021

Aucun suivi.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Madame Nathalie Cotton, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente les deux points pour ce service.

3.1 Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2022-2023

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle des règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2201-040

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité que le document sur les « Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2022-2023 », copie SEJ-2122-006, daté du 3 novembre 2021, version 3, soit adopté tel que présenté.

3.2 Cadre d'organisation des services éducatifs 2022-2023

CONSIDÉRANT l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle du cadre d'organisation des services éducatifs;

Considérant la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2201-041

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que le « Cadre d'organisation des services éducatifs 2022-2023 », copie SEJ-2122-009, daté du 8 octobre 2021, version 3, soit adopté tel que présenté.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente les deux points de ce service.

5.1 Majoration de la marge de crédit

CONSIDÉRANT que les autorisations ministérielles d'emprunts temporaires transmises annuellement, conformément aux dispositions de l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I 13.3) et de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), par le ministère de l'Éducation (MEQ) et couvrant les périodes suivantes : janvier à juin et juillet à décembre ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des autorisations d'emprunts temporaires obtenues, une marge de crédit est accordée au Centre de services scolaire des Chic-Chocs par la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT que les montants autorisés sont majorés régulièrement pour tenir compte des besoins pour les opérations courantes du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs peut occasionnellement se prévaloir d'un emprunt temporaire sans excéder en aucun temps les montants mensuels autorisés par le ministère de l'Éducation (MEQ);

CA-2201-042

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par monsieur Jean-Nicolas Leclerc, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs autorise la majoration à 45 000 000,00 \$ de la marge de crédit détenue à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de la Gaspésie.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général par intérim, monsieur Bernard D'Amour, la directrice générale adjointe, madame Josée Synnott et le directeur du service des ressources financières, monsieur Martin Roy, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, le contrat à intervenir avec la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de la Gaspésie.

5.2 Contrat de service-Analyse des processus du service des ressources financières

CONSIDÉRANT que la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaires des Chic-Chocs (CSSCC), prévoit que le CSSC doit avoir recours à la procédure d'appel d'offres sur invitation pour tous ses contrats de service dont le montant de la dépense est égal ou supérieur à 10 000 \$ mais de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction est désuète et que les seuils doivent être revus à la hausse, car ils ne reflètent plus la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT que la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction devrait être actualisée au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le directeur des ressources financières désire bénéficier de l'expertise reconnue de madame Ève Mailhot ayant réalisé de nombreux mandats d'accompagnement de ce type auprès des commissions scolaires au cours des vingt dernières années ;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à ce mandat incluant les frais de déplacement s'établiront à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que les coûts du contrat sont largement inférieurs au seuil de 105 700 \$ établi par le Conseil du Trésor, le CSSCC n'a pas à publier d'avis d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT qu'une divulgation au niveau de la SCT serait effectuée étant donné que la valeur du contrat est supérieure à 25 000 \$.

CA-2201-043

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Cindy Vallée, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration autorise le directeur des ressources financières à établir les modalités d'un contrat de gré à gré avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton (GCGT) pour la réalisation d'un mandat d'analyse des processus du service des ressources financières pour un montant maximum de 30 000 \$;

Que le conseil d'administration autorise le directeur général par intérim, monsieur Bernard D'Amour, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents afférents à l'entente de gré à gré.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Correspondance de la présidence

- Madame Julie Pariseau, présidente, dépose et fait part de la démission de madame Josée Synnott comme administratrice du Conseil d'administration à la suite de sa nomination de directrice générale adjointe au Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

10.2 Correspondance de la direction générale

- Monsieur Bernard D'Amours, directeur général par intérim, dépose et explique la correspondance en provenance de la gouvernance des infrastructures du ministère de l'Éducation en application de deux règlements (LIP article 272.2) liés à la planification des besoins d'espace des centres de services scolaires.

11.0 FIN DE LA RENCONTRE

11.1 Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Galipeau, **appuyé** par monsieur David Smith, et résolu,

CA-2201-044

que l'assemblée soit levée à 19 h 20.

Julie Pariseau
Présidente

Marie Vandemoortele
Soutien au Secrétariat général